

1 ÉDITO

1 ● LES CHANTIERS DE L'APW

Formation en management humain et de la communication : les outils pour une gestion d'équipe efficace

Place aux enfants : 20 ans, 20 temps

2 Liège-Luxembourg : deux provinces partenaires

Lancement d'une action interprovinciale sur le radon

3 ● À LA UNE

DPR 2014/2019 : les provinces épargnées ?

Déclaration de Politique communautaire : fédérer pour réussir

4 5 questions à Paul Furlan

4 ● AIDES AUX COMMUNES

La Province de Namur investit pour la sécurité du citoyen : bientôt une Maison du feu de la Province à Sambreville



ÉDITO

Après une année d'indisponibilité due au problème de santé que j'ai rencontré, je peux, à présent, reprendre pleinement mes activités au sein de l'Association des Provinces wallonnes.

Je souhaite adresser mes sincères remerciements à toutes celles et tous ceux qui, par leurs témoignages de sympathie, m'ont aidé à traverser cette épreuve. Je remercie également Monsieur Georges Pire, Vice-président, d'avoir assuré l'intérim pendant cette période.

L'actualité des provinces est marquée par la constitution des Gouvernements wallon et de la Fédération Wallonie-Bruxelles et l'adoption des Déclarations de Politique régionale et communautaire.

Quelle place occuperont les provinces ? Cinq à la Une fait le point sur les DPR et DPC et donne la parole au Ministre des Pouvoirs locaux, Monsieur Paul Furlan, qui répond à une interview consacrée à sa propre lecture de la DPR.

Dans ce numéro, il sera également question d'une formation en management humain et de la communication mise en place en Province de Liège pour le personnel d'encadrement, de la vingtième édition de l'opération «Place aux enfants» et du lancement de l'action radon menée par les provinces wallonnes avec le soutien de l'APW.

Un focus est également porté sur le développement de collaborations entre les provinces de Liège et de Luxembourg.

Notre rubrique «Les provinces, partenaires des communes» est consacrée aux investissements réalisés par la Province de Namur pour la sécurité des citoyens et la création d'une maison du feu à Sambreville.

Bonne lecture !

Paul-Emile MOTTARD
Président

LES CHANTIERS DE L'APW

Formation en management humain et de la communication : les outils pour une gestion d'équipe efficace

L'évolution de la société appelle une optimisation des modes de gestion et d'organisation de la « Res Publica » qui mobilise de nouvelles compétences managériales.

A Liège, 200 membres du personnel provincial sont invités à suivre une nouvelle formation sur les thématiques du « Management humain et de la Communication ». L'objectif est de leur permettre de gagner en efficacité sans perdre de vue les leviers de bien-être au travail.

En 2012, 200 agents provinciaux ont déjà suivi une formation de cinq jours sur la thématique du management humain ; le programme de formation, conçu en interne par une équipe transversale, avait pour objectif de doter tous les managers provinciaux d'un socle commun de compétences sur cette thématique. Cette initiative s'inscrivait dans le cadre d'un portefeuille de projets visant tant à l'amélioration de la qualité, de la célérité et de la proximité du service rendu qu'au développement de modes de fonctionnement simplifiés et efficaces assurant aux agents de meilleures conditions de travail. Les 18 sessions de formation organisées dans ce cadre au Domaine provincial de Wégimont ont connu un beau succès et les participants ont demandé qu'une suite soit donnée de façon à approfondir certaines thématiques et à les rendre plus facilement et rapidement transposables dans leurs activités professionnelles.

En 2014, l'équipe transversale a repris le travail pour proposer une nouvelle formation en adéquation avec les besoins formulés par les participants. Un cahier des charges a été rédigé avec des objectifs pédagogiques précis articulés autour de méthodes pédagogiques participatives. Pour que cette formation soit ancrée dans la réalité professionnelle des participants, des personnes ressources de différents services provinciaux interviennent aux côtés des formateurs externes et expliquent comment ils mettent en pratique au sein de leurs services le management transversal, les outils de gestion de projets, les leviers de bien-être au travail...

A ce jour, deux sessions de ce nouveau programme de formation ont été dispensées et ce, à la satisfaction des participants, lesquels relèvent notamment la complémentarité entre les moments plus « conceptuels » et les moments réservés aux échanges d'expériences ; la diversité des leviers ou outils pratiques mis à leur disposition par des formateurs externes et internes de qualité est soulignée ; les participants s'accordent pour mettre en exergue les nouveaux contacts professionnels noués à l'occasion de cette semaine de formation, lesquels devraient faciliter la gestion transversale de dossiers et de projets.

Cette formation constitue un des leviers mis en place par l'Institution provinciale pour optimiser son fonctionnement au bénéfice de la collectivité dans toute sa diversité et favoriser l'épanouissement professionnel de ses agents.

Place aux enfants : 20 ans, 20 temps



Ce samedi 18 octobre sera l'occasion, comme tous les ans, de réunir petits et grands autour de l'opération Place aux enfants. Les 8-12 ans de Wallonie et de Bruxelles, accompagnés par des adultes volontaires, auront l'occasion, durant cette journée qui leur est dédiée, d'affirmer leur place en tant que jeunes citoyens.

Chaque année, le troisième samedi du mois d'octobre, cette journée, consacrée aux plus jeunes, rassemble plus de 160 communes et pas loin de 15 000 enfants. Ces derniers, encadrés par quelque 2 800 accompagnateurs, auront, notamment, l'occasion de partir à la découverte de différents métiers grâce aux 2 400 hôtes d'un jour qui leur ouvrent leur porte chaque année. Mais pas seulement ! En effet, Place aux enfants est l'occasion de mettre en avant les acteurs opérant au sein de la ville et de stimuler les participants à adopter un comportement actif au sein de la vie quotidienne et privée.

Place aux enfants réunit donc petits et grands autour de la notion de citoyenneté. Ainsi, en visitant la maison communale, ils pourront prendre conscience de ce que l'Institution fait pour les citoyens au quotidien. De même qu'une activité chez un boulanger n'est pas uniquement l'occasion d'apprendre à faire du pain : les enfants pourront mettre un nom sur un visage qu'ils croisent tous les jours et comprendre ses choix de fabrication,...

Mais les enfants pourront aussi donner leur avis et poser des questions : l'échange est le maître-mot de cette journée !

De plus, cette année, l'opération Place aux enfants fête ses 20 ans. L'occasion pour le Comité communautaire d'exploiter le thème du temps, mais aussi de revoir ses visuels. Place aux enfants fait donc peau neuve avec des couleurs vives et attrayantes et l'habituelle « frite » bleue est remplacée par une banderole orange. De quoi donner une nouvelle dynamique à cette opération qui existe depuis 1995 déjà !

Organisée par les provinces wallonnes et la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, sous la coordination de l'Association des Provinces wallonnes et avec le soutien de la Wallonie, l'opération réunit près de 15 000 enfants et plus de 5 000 adultes. Nous espérons que, cette année encore, l'opération rencontrera un franc succès !

Rendez-vous donc le 18 octobre prochain pour vivre ensemble, petits et grands, une journée citoyenne riche en enseignements...

Infos > <http://www.placeauxenfants.be>

LES CHANTIERS DE L'APW

Liège-Luxembourg : deux provinces partenaires

Les Provinces de Luxembourg et de Liège souhaitent collaborer dans toute une série de matières qui sont de leurs compétences.

Les objectifs sont de mettre en commun des moyens (humains et matériels) afin de rendre les meilleurs services possibles aux citoyens, tout en réalisant des économies d'échelle.

Une première réunion de travail commune entre les Collèges des Provinces de Luxembourg et de Liège s'était tenue le 16 janvier 2014 au Palais provincial de Liège et avait débouché sur plusieurs coopérations.

Les débats se sont poursuivis, le 24 avril dernier, au Palais provincial d'Arlon afin de confirmer les différentes synergies qui seront développées.

En matière d'enseignement, les deux entités ont entamé un rapprochement dans le cadre de la création du Pôle académique Liège-Luxembourg (suite au décret définissant le paysage de l'enseignement supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles). A terme, il s'agit de renforcer une proximité naturelle puisque plus de 180 étudiants fréquentent le Campus de l'ULg à Arlon dédié à l'environnement, tandis que plus de 700 Luxembourgeois étudient à la Haute École de la Province de Liège.

UNE FORMATION DE POINTE

Les Écoles du Feu des deux provinces vont collaborer pour assurer à leurs pompiers une formation de pointe dans les techniques requises dans les situations de flashover, d'accoutumance au feu, d'interventions en milieu périlleux, de bucheronnage et d'incendies de forêts. A titre d'exemples, les pompiers luxembourgeois pourront suivre des expertises à Liège en matière d'interventions subaquatiques, radiologiques et chimiques tandis que leurs homologues liégeois viendront en Province de Luxembourg pour se former aux techniques de désincarcération lourde.

Des collaborations seront aussi mises en place pour la formation de l'aide médicale urgente et celle des policiers. L'École d'Administration de la Province de Liège et l'Institut de Formation de la Province de Luxembourg veilleront à établir des passerelles.

LA DESTINATION ARDENNE

Les Provinces de Liège, de Namur et de Luxembourg ont une forte habitude de collaboration à travers leurs Fédérations du Tourisme. Elles jouent un rôle moteur dans la démarche transfrontalière autour de la « Destination Ardenne ». L'ampleur de la démarche s'est consolidée avec la constitution d'un Groupement européen d'Intérêt économique avec les partenaires français et luxembourgeois.

Des collaborations plus ponctuelles entre ces territoires provinciaux sont mises en place comme, par exemple, lors de l'édition d'une carte valorisant des circuits touristiques sur le thème de la Bataille des Ardennes. Une initiative qui entre dans le cadre des commémorations du 70ème anniversaire de ce terrible épisode historique et militaire.

THÉROIGNE DE MÉRICOURT, UN PERSONNAGE HISTORIQUE EN COMMUN

La Bibliothèque Chiroux (la plus importante bibliothèque publique de la Fédération Wallonie-Bruxelles) a entamé des collaborations avec la Bibliothèque centrale de Marchen-Famenne : partage quant à l'informatisation des réseaux de bibliothèques, livres numériques, emprunt pour des expositions. De son côté, le Musée de la Vie wallonne collabore avec plusieurs institutions du territoire de la Province de Luxembourg (Musée en Piconrue à Bastogne, Musée du Fourneau Saint Michel géré par la Province, Musées gaumais).

Le Musée de la Vie wallonne, à la demande de la Province de Luxembourg, a mis à disposition un cliché de la peinture qu'il possède d'Anne-Joseph Théroigne de Méricourt en vue d'une exposition consacrée à ce personnage commun aux deux provinces.

Il s'agit d'une figure emblématique de la Révolution française et l'une des premières féministes de l'histoire. Née dans le petit village de Marcourt en 1762 (commune de Rendeux en Province de Luxembourg et anciennement en Principauté de Liège), elle a vécu longtemps à Liège et est décédée à Paris en 1817 après avoir mené différents combats.

Fin 2013, la Province de Luxembourg a d'ailleurs soutenu l'édition d'une BD qui lui est dédiée (une BD signée Palix et Jacques Herbet, parue aux éditions Weyrich). Autour de cette

figure, un événement littéraire sera proposé en 2015 à Liège, s'appuyant sur les réalisations luxembourgeoises enrichies de contributions liégeoises. Cet ensemble sera décentralisé à Paris. Pour 2015 sera mis sur le métier une création théâtrale internationale susceptible de circuler dans les lieux de diffusion des deux provinces.

Le Clap ! (bureau d'accueil pour les tournages) couvre à présent les Provinces de Liège, Namur et Luxembourg. Il tisse des liens et des synergies avec cette dernière où il procède, notamment, à des repérages de sites en vue de futures réalisations audiovisuelles. Toujours au rayon culture, le projet européen « Multipistes » se termine fin 2104 mais la Province de Luxembourg a décidé de structurer, dans le temps, les formations pour les groupes comme dans l'esprit de Nationale5.

DES PARTENARIATS

Les deux provinces souhaitent aussi faciliter les partenariats entre les différentes institutions hospitalières de leur territoire. La Province de Luxembourg voudrait s'inspirer du projet Openado développé depuis quelques années par le département des affaires sociales de la Province de Liège. Pour rappel, Openado est un lieu convivial d'accueil, d'écoute, d'information, de prévention et d'accompagnement psycho-social permettant aux jeunes et à leur famille d'exprimer leurs questions, leurs réflexions au sujet de toute situation liée à l'enfance et à l'adolescence.

En matière de sport, des collaborations seront établies. C'est ainsi que la Province de Luxembourg souhaite utiliser le « Guichet du Sport » initié par la Province de Liège afin de pouvoir conseiller et soutenir associations et structures publiques œuvrant dans ce domaine. La Province de Luxembourg a le projet de réaliser un centre de développement foot à Longlier pour un investissement de ± 50 000 euros. Ici, il sera nécessaire de trouver des pistes de partenariats. Une Province de Luxembourg qui est aussi intéressée par la « Cellule Gazon sport » qui fournit des conseils aux clubs pour l'entretien de terrains.

Sur le plan économique, la SPI et IDELUX, vont examiner un programme d'amplification des actions de sensibilisation à l'esprit d'entreprendre en valorisant, au bénéfice des deux provinces, des initiatives prises respectivement au niveau de leur territoire. Enfin, les deux provinces sont déjà engagées dans des processus

de supracommunalité qui concrétisent une volonté de partenariats avec leurs communes respectives.



DÉJÀ UN PREMIER ACCORD SUR LE SEL D'ÉPANDAGE !

A l'instar de la Province de Liège, la province de Luxembourg souhaite organiser, pour ses communes, le stockage et l'approvisionnement en sel de déneigement.

Il y a trois ans déjà, la Province de Liège organisait une centrale d'achat de sel de déneigement à l'attention des communes se situant sur son territoire. Le but était de les aider à faire face aux problèmes d'approvisionnement et de stockage rencontrés lors des hivers particulièrement rigoureux. En regroupant, en un seul marché, les besoins de 69 communes (sur 84), la Province de Liège devenait le troisième acquéreur national de sel.

Dès l'hiver prochain, les installations et la logistique (stockage, matériel et personnel) de la Province de Liège seront à la disposition de la Province de Luxembourg afin qu'elle puisse mettre en place sa propre centrale d'achats. A terme, les deux centrales n'en feront plus qu'une afin d'obtenir des prix encore plus intéressants.

Voici une première réalisation concrète de la collaboration entre les deux provinces voisines au profit des communes et des citoyens.

Lancement d'une action interprovinciale sur le radon

On l'ignore souvent mais le radon est à l'origine de 10 % des cancers du poumon (environ 700 cas par an). Pour sensibiliser la population à ce gaz naturel radioactif, les Services d'Analyse des Milieux Intérieurs (SAMI) et le Laboratoire Provincial du Hainaut (LPI) lanceront, du 15 octobre au 14 novembre, en collaboration avec l'AFCN et l'APW, une action promotionnelle afin d'inciter les citoyens à acheter un détecteur radon. À cette occasion, ce dernier sera proposé à 20 € au lieu de 30 €.

QU'EST-CE QUE LE RADON ?

Inodore, incolore, insipide, le radon est un gaz naturellement présent dans le sous-sol. La concentration en radon peut varier d'une région à l'autre et même d'un bâtiment à l'autre. Depuis le sous-sol, le radon peut s'infiltrer dans n'importe quel type d'immeuble. Il s'introduit dans les maisons par les fissures du sol, les fissures des murs, les équipements

sanitaires ou encore les approvisionnements d'eau. Il est impossible de le détecter sans un outillage approprié.

En Belgique, pour des raisons liées à la nature du sous-sol, le sud du pays est plus touché que le nord par le radon. En Wallonie, les régions les plus exposées se trouvent dans les arrondissements de Verviers, Bastogne et Neufchâteau. Toutefois, les concentrations de radon peuvent aussi être élevées ailleurs sur le territoire.

COMMENT DÉTECTER LE RADON ?

Faire un test de mesure radon est le seul moyen de savoir si vous et votre entourage y êtes exposés. Il est recommandé de placer votre détecteur pendant la saison hivernale en raison d'une ventilation naturelle moins importante.

OÙ TROUVER MON DÉTECTEUR ?

Il est très simple de commander votre détecteur. Pour cela, rendez-vous sur le site Internet www.actionradon.be : des explications vous

seront données sur le fonctionnement de l'action radon et le principe de la campagne de détection. Le particulier aura la possibilité de compléter un formulaire avec ses coordonnées ou sera redirigé vers sa province afin de pouvoir recevoir ledit détecteur et son mode d'emploi. Son utilisation est simple et sans danger.

La période d'exposition du détecteur est de 3 mois. Après ce délai, il vous suffira de renvoyer le détecteur dans l'enveloppe préaffranchie pour l'analyse des résultats.

POUR D'AVANTAGE D'INFORMATIONS SUR LE RADON ET SON ACTION, N'HÉSITEZ PAS À CONTACTER LE SAMI/LPI DE VOTRE PROVINCE.

SAMI de la Province du Brabant wallon

Parc des Collines - Bâtiment Archimède - Avenue Einstein 2 - 1300 WAVRE
☎ 010 23 62 02 - 📠 010 23 66 09 - sami.bw@brabantwallon.be

LPI de la Province de Hainaut

Boulevard Saintelette 55 - 7000 MONS
☎ 065 40 36 10 - 📠 065 34 74 80 - Hvs.lpi@hainaut.be - hvs.info@hainaut.be

SAMI de la Province de Liège

Rue Darchis 33 - 4000 LIEGE
☎ 04 230 48 22 - 📠 Fax 04 230 48 10 - sami@provincedeliege.be

SAMI de la Province de Luxembourg

Rue de la Station 49 - 6900 MARLOIE
☎ 084 31 05 03 - 📠 084 31 18 38 - samilux@province.luxembourg.be

SAMI de la Province de Namur

Rue Martine Bourtonbourt 2 - 5000 NAMUR
☎ 081 77 67 14 - 📠 081 77 69 97 - sami@province.namur.be



DPR 2014/2019 : les provinces épargnées ?

Le 23 juillet dernier, le Gouvernement wallon a arrêté sa Déclaration de Politique régionale «Oser, innover, rassembler».

Ce programme de législature comprend un volet consacré aux pouvoirs locaux et aux provinces en particulier. L'APW constate, avec satisfaction, que le texte positive l'image, parfois décriée, de l'Institution provinciale et augure ainsi l'établissement d'un réel dialogue avec la Wallonie.

Tour d'horizon.

UNE DÉMARCHE COLLABORATIVE

Le Ministre des Pouvoirs locaux a invité notre association à participer au Comité stratégique visant à mettre en œuvre la DPR dans les matières dont il a la charge. Les administrations régionales concernées (DGO1, 4 et 5), le CRAC, le CRF, l'UVCW et la Fédération des CPAS composent ce Comité présidé par le Ministre. A l'instar de la législature précédente, des groupes de travail thématiques vont être mis en place afin de proposer une méthodologie de travail et un échéancier visant à concrétiser les éléments de la DPR qui concernent les pouvoirs locaux et ainsi appliquer les choix posés par la majorité régionale.

Pour ce faire, il a été demandé aux participants de remettre une note synthétique présentant ses priorités et formulant des propositions de mise en œuvre.

Le Conseil d'administration de notre association se réjouit de cette volonté de concertation exprimée par Paul Furlan et émet une série de remarques consignées dans un document et transmis au Ministre.

LES QUATRE AXES FORTS DE LA DPR

En ce qui concerne tout particulièrement les provinces, l'accent est posé essentiellement sur quatre thématiques : les axes prioritaires, le soutien aux communes, la supracommunalité et les nouvelles compétences.

Les axes prioritaires

Dans notre document de réflexion «Des provinces ambitieuses et sans tabou», les provinces réaffirment leur volonté de débattre avec les autorités régionales, communautaires et communales de la mise en œuvre des axes prioritaires arrêtés par chaque province fin 2012, début 2013. Ce travail sérieux manifestait déjà la volonté, de la part des provinces, de redéfinir leurs missions.

En raison des spécificités provinciales reconnues comme telles dans la DPR, les provinces entameront ce dialogue de manière individuelle.

Ces réflexions permettront également de définir la méthodologie de concrétisation des plans stratégiques en tenant compte des outils déjà mis en place dans les provinces.

Quoi qu'il en soit, le réaménagement des compétences doit être guidé par plusieurs principes :

- subsidiarité et simplification en faveur des usagers ;
- plus-value réelle apportée en matière de service aux citoyens ;
- maintien de la qualité de service prévalant au transfert ;
- transfert du personnel réalisé exclusivement sur base volontaire ;
- respect du principe de neutralité budgétaire.

Cela étant et dans un souci identique de rationalisation et d'efficacité, il importe que les

autres niveaux de pouvoir se livrent au même exercice. Dès que chaque institution publique disposera d'une telle vision de son action, un véritable débat pourra être engagé, permettant d'attribuer à chacune les compétences qui lui correspondent et pour lesquelles elle constituerait le niveau de pouvoir le plus pertinent.

Il apparaît également nécessaire de finaliser, dans les plus brefs délais, le transfert des voiries provinciales qui ne représentent que 600 km, soit 10 % du réseau régional. Certaines questions restent en suspens, notamment en ce qui concerne le transfert du personnel, le suivi des marchés publics ou encore l'impact réel sur le fonds des provinces.

Par ailleurs, l'APW estime que le dossier du transfert des compétences provinciales en matière de Logement et d'Energie devrait, quant à lui, être réexaminé, tant dans son volet financier que dans les actions que les provinces pourraient continuer à mener de manière complémentaire à la Wallonie. Les provinces estiment, en effet, que, sur base du principe de subsidiarité et tenant compte des spécificités propres à chacune d'elles, elles pourraient compléter la politique régionale du logement en investissant dans des marchés «de niche» tels que l'aménagement de logements pour assurer le maintien à domicile des personnes âgées ou handicapées ou les incitants visant à favoriser les logements à loyers modérés, l'aide à l'installation des jeunes ménages ou encore la lutte contre l'augmentation du foncier,...

Le soutien aux communes

Les politiques de partenariats que les provinces développent déjà avec les communes seront poursuivies et amplifiées en tenant compte, bien entendu, des disponibilités financières de chaque province.

Ainsi, l'APW souligne la volonté des provinces de s'engager davantage dans des actions de

supracommunalité dont, par exemple, le soutien au financement des zones de secours. Elle note et regrette cependant que le fonds des provinces, qui participe au financement général et constitue une dotation non affectée, soit lié à l'exécution de missions spécifiques, ce qui constitue une atteinte à l'autonomie locale.

La supracommunalité

Les provinces estiment constituer le territoire pertinent pour exercer un rôle central en matière de supracommunalité. Elles sont prêtes à exercer la mission de fédérateur et d'opérateur du développement de projets supracommunaux et du dialogue supracommunal.

Il est cependant nécessaire de préciser la notion de supracommunalité et le rôle que les différentes parties prenantes pourront y jouer.

Ainsi, une véritable concertation doit être mise en place entre les différents acteurs dans une dynamique qui doit être suffisamment souple que pour s'adapter aux réalités et spécificités de terrain.

Le colloque de l'APW, qui se tiendra le 3 décembre prochain, sera l'occasion d'échanger les points de vue sur cette thématique.

Les nouvelles compétences

Dans le cadre de la sixième réforme de l'Etat qui a doté les Régions et Communautés de nouvelles compétences, les provinces sont prêtes à ouvrir le dialogue sur le transfert de missions mais resteront attentives à ce que les moyens financiers et humains nécessaires soient apportés pour ce faire.

Déclaration de Politique communautaire : fédérer pour réussir

La Déclaration de Politique communautaire du Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles cible trois priorités qui constitueront les lignes de force de leur action pour les années à venir : l'éducation, la culture et le sport. Sans surprise, il s'agit des compétences dans lesquelles les provinces sont très actives et pour lesquelles elles souhaitent développer des synergies avec la Fédération Wallonie-Bruxelles.

EDUCATION : « PACTE POUR UN ENSEIGNEMENT D'EXCELLENCE »

Le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles consacre un important chapitre de sa Déclaration de Politique communautaire (DPC) aux enjeux de l'éducation (enseignement - formation).

Il y témoigne sa volonté d'en améliorer la qualité, de s'adapter aux nouvelles technologies de l'information ou de renforcer les partenariats avec le monde de l'entreprise pour s'adapter aux évolutions de la société.

Pour y parvenir, le Gouvernement propose un «Pacte pour un enseignement d'excellence» qui se mettra en place après une large concertation et une démarche participative avec les acteurs concernés.

Les provinces proposent, aujourd'hui, une offre diversifiée d'enseignement et de formations. Elles sont prêtes à s'inscrire dans cet esprit de dialogue avec la Fédération

Wallonie-Bruxelles pour construire cette démarche d'excellence.

CULTURE : ORGANISER UNE VISION TRANSVERSALE ET PARTICIPATIVE DU DÉVELOPPEMENT CULTUREL TERRITORIAL

Dans le domaine de la Culture, l'accent avait déjà été mis, sous la législature 2009-2014, sur le développement culturel territorial. Les provinces y ont été parfois entendues mais pas suffisamment impliquées.

De par leur caractère supralocal, elles peuvent précisément jouer un rôle important dans le développement et la coordination d'initiatives locales et contribuer à un meilleur maillage territorial pour proposer une accessibilité et une offre culturelle plus cohérente en Wallonie.

L'Association des Provinces wallonnes insiste pour que le mécanisme de concertation permanente entre niveaux de pouvoirs concernés par les politiques culturelles, prévu par

la DPC, puisse se mettre en place rapidement et reconnaisse le rôle que les provinces peuvent jouer dans le développement culturel territorial.

SPORT : RENFORCER LE MAILLAGE TERRITORIAL ET LES POLITIQUES TRANSVERSALES POUR DAVANTAGE D'EFFICACITÉ

La troisième grande priorité soulignée par la DPC est le sport, en ce sens qu'il participe à une stratégie transversale de bien-être de la population en l'associant aux politiques de santé, d'éducation et d'intégration.

A des degrés divers, les provinces interviennent pour favoriser la pratique sportive, au sein des clubs sportifs, par le biais de campagnes de sensibilisation ou en soutenant des initiatives locales.

L'APW entend sensibiliser, si besoin est, le nouveau Ministre des Sports et ancien Député provincial, René Collin, aux partenariats qui

pourraient être menés dans ce domaine entre la Wallonie, la Fédération Wallonie-Bruxelles et les provinces.

Mais aussi...

La sixième réforme de l'Etat transfère également une série de nouvelles compétences aux entités fédérées, notamment dans le domaine de la Santé et de l'Aide aux personnes.

Les provinces disposent de l'expérience et d'une administration territoriale qui peut aider la Wallonie et la Fédération Wallonie-Bruxelles à mettre en œuvre les nouvelles compétences héritées du Fédéral.

Elles sont, en tous cas, prêtes à ouvrir le dialogue pour définir quelles complémentarités mettre en place pour offrir le meilleur service aux citoyens.

5 questions à Paul Furlan

Le nouveau Gouvernement wallon a été mis en place en juillet dernier. Nouvelle majorité, nouveau programme: quels sont les grands défis que vous identifiez pour les pouvoirs locaux et les priorités que vous souhaitez mettre en place ?

D'abord, je voudrais souligner la complémentarité des compétences qui m'ont été confiées. Les Pouvoirs locaux, l'Énergie et le Logement sont 3 matières particulièrement complémentaires et j'entends développer, au maximum, les synergies entre ces domaines.

En termes de méthode, je garderai les mêmes fers au feu, comme je l'ai toujours fait : simplifier chaque fois que c'est possible, rechercher l'efficacité maximale et s'appuyer sur les acteurs de terrain.

Sur le fond, en ce qui concerne précisément les pouvoirs locaux, la Déclaration de Politique régionale précise un engagement majeur : celui de ne pas faire porter la charge des choix futurs du Gouvernement sur les villes, communes et provinces.

Cette décision politique forte démontre, s'il le fallait encore, le rôle prioritaire qu'incarment les pouvoirs locaux pour l'actuel Gouvernement wallon.

En contrepartie, ceux-ci devront s'engager à atteindre l'équilibre budgétaire et à s'inscrire dans une logique de gestion optimale des ressources avec, pour objectif, une meilleure qualité des prestations fournies au citoyen-contribuable.

La réponse à cette question induit donc ma première priorité pour les provinces : la mise

en place de partenariats à conclure avec les communes pour leur permettre de remplir correctement certaines missions qu'elles ne peuvent assumer seules.

Dans le document «des provinces ambitieuses et sans tabou», les provinces appellent à un dialogue pour identifier le rôle de chaque niveau de pouvoir dans la définition du projet de développement de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Dans ce contexte, comment identifiez-vous les collaborations entre les provinces et votre département ?

Il importe que les provinces se positionnent comme de véritables opérateurs du dialogue supracommunal et du développement de projets supracommunaux.

Par ailleurs, chaque province doit définir, en concertation avec la Wallonie et la Fédération Wallonie-Bruxelles, ses axes prioritaires d'action.

Le Gouvernement entend soutenir la concrétisation de chacun d'entre-eux.

Axes prioritaires, partenariats renforcés avec les communes, poursuite de la clarification des missions provinciales, supracommunalité... semblent être les maîtres-mots de la nouvelle DPR en ce qui concerne les provinces. Comment allez-vous articuler tout cela ?

Je définirai, avec les autorités de chaque province, mais également avec tous les acteurs concernés par les politiques provinciales, les objectifs à atteindre. Ils seront repris dans une feuille de route baptisée « Plan Stratégique

Provincial » qui déclinera les missions et objectifs en fonction des spécificités territoriales, des réalités socioéconomiques et des besoins des usagers de chaque province. Elle précisera également les méthodes de mise en œuvre et les moyens disponibles pour les atteindre. Ces plans seront rédigés par les autorités provinciales en étroite collaboration avec mon administration et après concertation avec les communes. C'est le travail qui nous attend.

Revenons sur la supracommunalité: tout le monde en parle, tout le monde veut en faire, mais cela reste une notion très floue. Quelle en est votre définition et quel rôle y voyez-vous pour les provinces ?

L'objectif est de gérer des intérêts publics communs de façon complémentaire et non concurrentielle, au plus proche de l'intérêt des citoyens. Il existe effectivement plusieurs façons de travailler. Toutes sont intéressantes et tiennent compte des particularités locales.

Le Gouvernement soutiendra ces initiatives par subventions sur base d'un droit de tirage ou encore en majorant d'autres subventions selon qu'il s'agisse de projets introduits par une communauté de territoire plutôt que par une commune seule.

Dans le même ordre d'idées, nous réfléchissons à mutualiser certains dispositifs de conseillers mis à disposition des communes en vue d'améliorer leur efficacité.

La situation des communes est difficile, chacun en convient. Le Gouvernement souhaite renforcer le soutien que les provinces apportent aux communes dans

les missions qu'elles ne peuvent plus assumer seules telles que le financement des zones de secours et d'incendie, par exemple. Vous y voyez une nouvelle dynamique dans le rôle des provinces ?

Certainement. Et les zones de secours sont, effectivement, un très bon exemple.

La DPR prévoit que minimum 10 % du fonds des provinces soient affectés à la prise en charge de dépenses nouvelles nécessitées par le fonctionnement des zones de secours. Les provinces seront ainsi amenées à financer en partie les zones de secours et seront intégrées au processus de décision. C'est ma vision d'un véritable partenariat.

Par ailleurs, chaque province mobilisera, en plus, 10 % du fonds pour d'autres actions de supracommunalité d'ici à 2018.

Le versement de la dernière tranche du fonds par la Région wallonne sera conditionné à la signature, par les parties concernées, de contrats de supracommunalité.

Le mécanisme des contrats de partenariats dans leur forme actuelle sera donc abandonné.



LES PROVINCES, PARTENAIRES DES COMMUNES

La Province de Namur investit pour la sécurité du citoyen : bientôt une Maison du feu de la Province à Sambreville

L'École du Feu de la Province de Namur est la seule institution de formation en Province de Namur qui soit agréée par le Ministère de l'Intérieur. Elle forme, chaque année, entre 200 et 300 sapeurs-pompiers, caporaux, sergents ou adjudants.

Visant l'excellence en termes de qualité pédagogique, l'Institution provinciale souhaite travailler de concert avec d'autres écoles de la Région wallonne pour un enseignement univoque et développer ses propres formations spécifiques en coordination avec ces établissements.

Elle prévoit également de lier les formations spécifiques à la recherche en établissant des partenariats avec des universités, hautes écoles et industries.

Dans le souci de mieux préparer les étudiants au travail de terrain, l'évolution des formations de base s'oriente de plus en plus vers la pratique. Des formations spécifiques telles que le CFBT (flashover), l'accoutumance à la chaleur, la direction des opérations, etc. sont apparues et se développent de façon importante car la demande est grande.

Face à l'augmentation exponentielle des besoins et aux difficultés financières des communes, la Province de Namur a décidé d'investir pour la sécurité des citoyens par la construction d'une « Maison à feu polyvalente ».

Le chantier débutera dans les prochains mois, à Sambreville, juste à côté de la future caserne des pompiers de la localité. Les nouveaux équipements, multiples et performants, com-

posés d'une voirie, d'un hall technique de 600 m², d'une dalle de manoeuvres pour les exercices de désincarcération, d'extinction de feu, exercices chimiques, etc. seront disponibles dès 2015.

Le personnel administratif (pédagogue, expert, secrétaire,...) et ouvrier sera renforcé et du matériel spécifique neuf (protections, containers, véhicules, outillage,...) sera acquis.

Cette nouvelle structure, dimensionnée en conséquence, sera conçue pour permettre aux hommes du feu de travailler dans des conditions difficiles et diverses d'attaque de feu, de sauvetage et auto-sauvetage, d'évacuation de victimes,... dans le cadre de simulations très complexes.

Le bâtiment comportera des cloisons mobiles et des ouvertures variées permettant des scénarios évolutifs, en fonction des missions à accomplir et des actions à engager dans des conditions d'enfumage.

La maison sera constituée de charpentes et toitures de natures variées, de pièces de vie avec différents points de feu (friteuse, cheminée avec point chaud permettant l'usage d'une caméra thermique, feu de lit avec simulation de flashover, feu de comble et de façade, porte chauffante permettant de simuler les prémices d'un backdraft,...).

Une petite merveille de technologie de pointe, dont le chantier a été attribué à la SA Duchêne de Liège pour un montant de 4 528 333,48 € TTC sur le budget extraordinaire 2015-2018 de la Province de Namur.

